Image not found or type unknown

Saisie douanière abusive.....

Par **bilaloudin**, le **12/08/2011** à **15:46**

Bonjour,
j'ai acheter des parfums haut de gamme à l'étranger et je les ai envoyer avec des cartons d'affaires personnels et la douanes me les a saisie au fret prétextant que ce sont des faux car les emballages sont différents, mais en fait il leur a échappé que ce sont des testeurs et que tous les emballages de testeur sont blanc. Je sais que ce sont des vrai , j'ai alors envoyé des courriers ils m'ont répondu que les bouteilles avait la mention écrite "non authentique".Étant donné le mensonge avéré de la douane j'ai pensé qu'ils ce sont servis et que maintenant ils veulent me tromper. Je les ai contacté de nouveau leurs disant que je veux voir la marchandise pour m'assurer qu'elle est toujours là et que je veux faire des prélèvements pour les envoyer aux fabricants pour expertise.Ils m'ont ensuite dit que je n'ai pas le droit de voir la marchandise et que la douane se chargera d'envoyer les bouteilles pour expertise. Qu'ai je comme recours pour pour m'assurer que ce sont bien mes bouteilles qu'ils envoient, surtout qu'ils ont déjà menti ce qui les rends suspects a mes yeux? Qu'elle démarches puis je entreprendre pour qu'ils me rendent mes affaires? Merci beaucoup de votre aide.

Par **youris**, le **12/08/2011** à **18:13**

bjr,
je suppose que l'importation de parfums haut de gamme en grande quantité doit respecter des règles de déclaration style bordereau à remplir...etc...
sinon mettre ces produits dans des affaires personnelles revient à vouloir cacher cette importation.
dans votre situation consulter un avocat spécialisé pour une éventuelle procédure judiciaire à l'encontre des douanes.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés